



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil Municipal du 2 février 2026

LE CADRE JURIDIQUE	3
LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2026	5
<u>BILAN 2025</u>	
1 – RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2025	8
2 - RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2025	23
<u>ORIENTATIONS 2026</u>	
3 – PERSPECTIVES 2026 EN FONCTIONNEMENT	34
4 – AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	45
5 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT	48
PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	53
MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES	54

LE CADRE JURIDIQUE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un débat doit se dérouler dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport pour répondre à deux objectifs principaux :

- Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- Le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2026 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil Municipal du 2 mars 2026.

Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune, et le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LA LOI DE FINANCES 2026

A chaque année sa crise : - 2020/2021 : crise sanitaire
- 2022/2023 : crise inflationniste
- 2024/2025 : crise politico-budgétaire
- 2025/2026 : crise politico-budgétaire bis.

Avec à chaque fois un peu plus de flou et d'annonces contradictoires, qui rendent la construction budgétaire des collectivités de plus en plus compliquée.

Après de nombreux atermoiements , selon les dernières informations connues ou prévisibles à ce jour quant au contenu de la Loi de Finances 2026 sur les mesures concernant les collectivités locales et sous toutes réserves :

- l'effort initial de près de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités serait ramené à près de 2 milliards.
- statu-quo sur la **DGF** maintenue à son niveau de 2025.
- le **Dilico** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) ne toucherait pas les communes.
- la réduction de la **compensation des exonérations de taxe foncière sur les locaux industriels** serait moindre que prévu initialement (19,3 % au lieu de 25%)
- **FCTVA** : pas de changement de taux mais les dépenses en régie ne seraient pas éligibles.
- **Subventions** :
 - la fusion envisagée de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et de la DPV (dotation politique de la Ville) dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) n'aurait pas lieu.
 - abondement des **fonds verts** de 200 M€ (baisse initiale de 500 M€)

Autres éléments impactant les budgets locaux :

- augmentation de la cotisation vieillesse CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028 (37,65 % pour 2026 au lieu de 34,65%)
- l'inflation 2026 est évaluée à environ 1,8 % mais pourrait être, selon certaines sources, plus importante.

En conclusion

Cette année encore la baisse des ressources des collectivités, bien que réelle (100 k€ pour la commune), ne sera sans doute pas aussi importante que prévu dans la première mouture du projet de loi de Finances, mais pour combien de temps ?

Chaque année apporte son lot d'incertitudes et d'inquiétudes sur le financement de nos projets d'investissement.



1-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Les chiffres ici présentés sont une estimation car les opérations de fin d'exercice ne sont pas entièrement réalisées. Ils sont néanmoins très proches de la réalité.

1-1 Evolution des dépenses

Alors que l'inflation est estimée à environ 1 % en 2025, nos charges de gestion courante ont progressé de **5,49 %** par rapport à 2024 mais sont néanmoins inférieures aux prévisions.

Charges de personnel : + 5,08 %

Cette augmentation d'environ **172 k€** se répartit comme suit :

- rémunérations : **+ 79 k€** correspondant essentiellement à des emplois vacants en 2024 remplacés en 2025 et non à de nouveaux recrutements
- charges patronales (URSSAF et retraites) : **+ 93 k€** imposées par la réglementation.

Le ratio charges de personnel/charges réelles de fonctionnement atteint un niveau limite (59% et 57 % si l'on tient compte des reversements de charges).

Charges à caractère général : +4,94 %

Le surcoût d'environ **50 k€** correspond à des incidents imprévus (fuites d'eau, réparations de matériels en panne et locations subséquentes)

Les dépenses énergétiques, de téléphonie et de fournitures ont été globalement maîtrisées

Autres charges de gestion courante : + 6,65 %

La charge supplémentaire à ce titre, d'environ **81 k€** est liée aux augmentations suivantes :

- participation au Syndicat Intercommunal de Restauration collective : **+ 15 k€**
- participation su SIVU Enfance Jeunesse : **+ 50 k€**
- subvention associations et sinistres (Mayotte- Birmanie) : **+ 16 k€**

Autres charges

- atténuation de produits : **+ 5,4 k€** il s'agit de remboursements de trop perçus au titre des risque statutaires.
- charges financières: **-11,7 %** (pas de nouvel emprunt)

Il convient de noter que pratiquement toutes les augmentations de dépenses de fonctionnement constatées en 2025 portent sur des éléments dont nous n'avons pas la maîtrise.

1-2 Evolution des recettes

Les recettes de gestion courante sont en régression de **0,22 % par rapport à 2024.**

Atténuation de charges:

Depuis la mise en œuvre de la M57, ce chapitre ne recense plus les remboursements de charges de personnel au titre des risques statutaires qui s'imputent désormais au chapitre 75

Produits des services : + 1,23 %

Cette légère progression est principalement due au reversement par le CCAS des charges de personnel mis à disposition (**+ 7 k€**) alors que la plupart des autres postes de recettes sont en diminution (globalement **- 4 k€**).

Les tarifs communaux (périscolaire, culturel, sportif, social...) n'ont pas augmenté depuis 2020.

Impôts et taxes : - 28,3 k€ soit - 3,51 %

Ce chapitre recense les reversements de fiscalité issus de l'intercommunalité (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, fonds de péréquation des recettes fiscales FPIC).

La majoration ponctuelle en 2024 de l'attribution de compensation, liée à des transferts de charges de voirie intercommunale, n'a pas été reconduite en 2025 (-21 k€).

Les autres postes sont également en diminution.

Fiscalité locale : + 106 k€ soit + 2,53 %

Cette évolution des recettes fiscales est principalement due à l'augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+97 k€).

Malgré la revalorisation de 1,7 % des bases d'imposition des contributions directes, le produit final est moins élevé que prévu (+ 18 k€ au lieu de + 56 k€) car les bases réellement taxées sont moins élevées que les bases prévisionnelles retenues au budget.

Les taux d'imposition sont quant à eux inchangés depuis le début du mandat

Enfin la taxe sur l'électricité accuse une diminution de - 11 k€ par rapport à 2024.

Dotations, subventions et participations : + 5,4 k€ soit + 0,54 %

Ce chapitre est quasiment stable par rapport à 2024. Le maintien de ce niveau de recettes est lié à des compensations de l'état non prévues au budget :

- compensation au titre de la réforme 2025 du recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (exonération de certains locaux à usage commercial ou industriel) : **+ 13,7 k€**
- accompagnement financier de l'état aux communes pour l'exercice de leurs compétences obligatoires en matière d'accueil du jeune enfant : **+ 24,4 k€**

La dotation globale de fonctionnement baisse de **- 3 k€** : l'augmentation de la Dotation de solidarité rurale (**+ 6,7k€**) et de la dotation nationale de péréquation (**+ 0,7 k€**) n'ont pas compensé la diminution de la dotation forfaitaire (**- 10,6 k€**)

Enfin la compensation au titre des exonérations de taxe foncière des locaux industriels a diminué de près de **-20 k€** (bases réelles non connues lors du vote du budget).

Autres produits de gestion courante : - 27 k€ soit – 16,6 %

Cette diminution correspond à la baisse des remboursements au titre des risques statutaires (- **28 k€**) ce qui traduit une diminution de l'absentéisme du personnel pour maladie ou accidents du travail.

Le revenu des immeubles est quasi stable (+ **1k€**)

Produits exceptionnels : - 7,3 k€

Il s'agit essentiellement de la diminution des cessions d'immobilisations par rapport à 2024.



1-3- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SYNTHESE

1- 3 - RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2025

DEPENSES				
Ch	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	% réal.
011	Charges à caractère général	1 129 860,00	1 093 820,92	96,81 %
012	Charges de personnel	3 604 810,00	3 558 582,86	98,72 %
014	Atténuations de produits	5 500,00	5 450,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 307 070,00	1 296 028,67	99,16 %
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		6 047 240,00	5 953 882,45	98,46 %

66	Charges financières	70 000,00	68 096,75	97,28 %
67	Charges exceptionnelles	4 800,00	2 765,80	57,62 %
68	Dotations aux provisions			
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.		6 122 040,00	6 024 745,00	98,41 %

023	Virement à la section d'investissement	1 062 554,56		
042	Opérations d'ordre entre sections	262 603,34	255 178,72	97,17 %
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 325 157,90	255 178,72	

TOTAL DE L'EXERCICE		7 447 197,90	6 279 923,72	84,33 %
---------------------	--	--------------	--------------	---------

RECETTES				
Ch	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	% réal.
R002	Excédent de fonctionnement reporté	918 989,56		
013	Atténuations de charges	7 000,00	3 166,26	45,23 %
70	Produits des services	231 900,00	240 427,26	103,68 %
73	Impôts et taxes	773 840,00	778 502,97	100,60 %
731	Fiscalité locale	4 251 546,00	4 299 869,41	101,14 %
74	Dotations,subventions et participations	975 719,00	1 002 678,55	102,76 %
75	Autres produits de gestion courante	103 600,00	136 152,18	131,42 %
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		6 343 605,00	6 460 796,63	101,85 %

76	Produits financiers		337,18	ns
77	Produits exceptionnels	2 879,00	3 566,71	123,89 %
78	Reprise sur provisions		624,54	ns
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.		6 346 484,00	6 465 325,06	101,87 %

042	Opérations d'ordre entre sections	181 724,34	181 675,48	99,97 %
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		181 724,34	181 675,48	

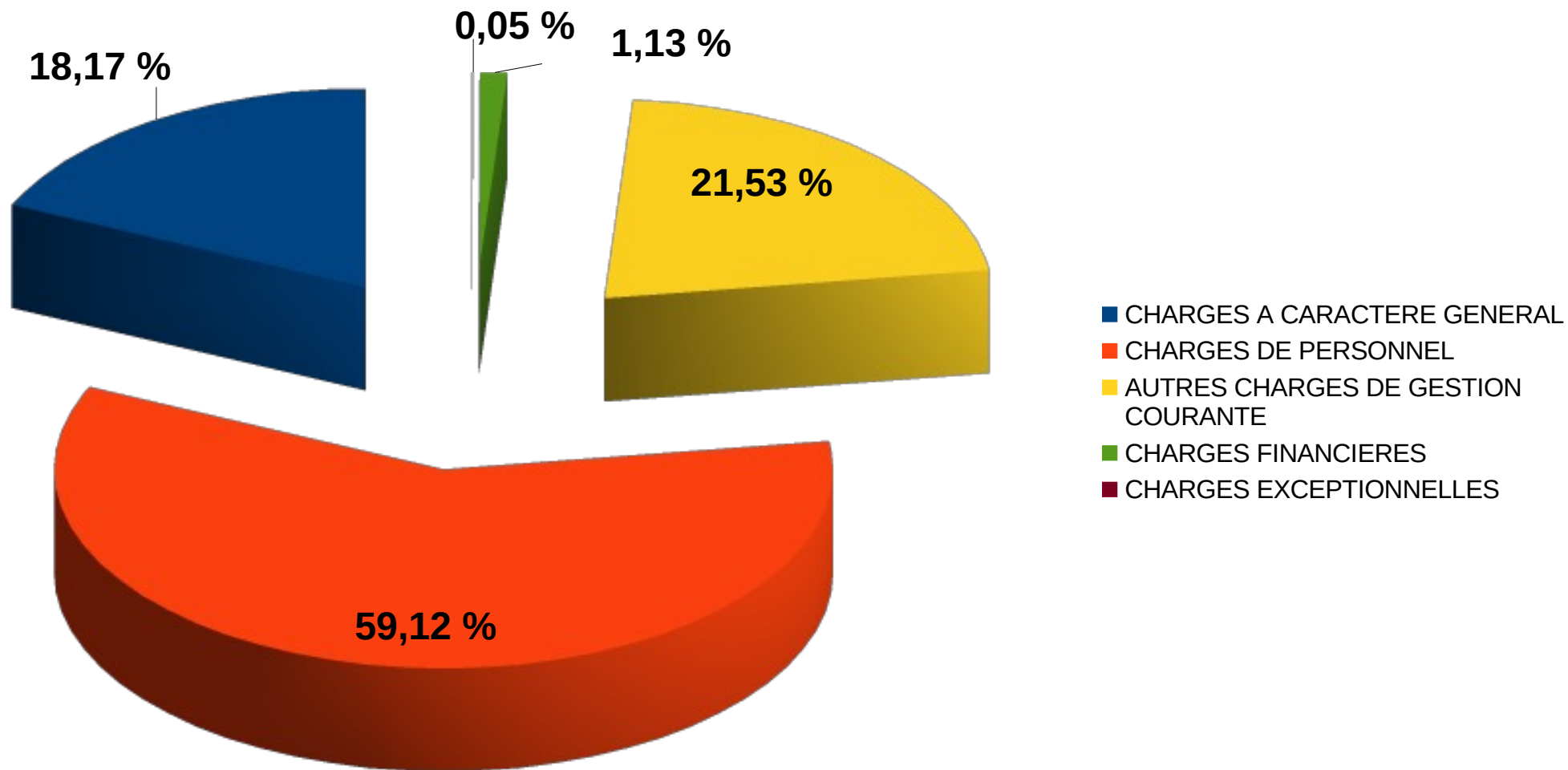
TOTAL DE L'EXERCICE		7 447 197,90	6 647 000,54	89,26 %
---------------------	--	--------------	--------------	---------

EXCEDENT DE L'EXERCICE			367 076,82	
------------------------	--	--	------------	--

EXCEDENT CUMULE			1 286 066,38	
-----------------	--	--	--------------	--

1-4- REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

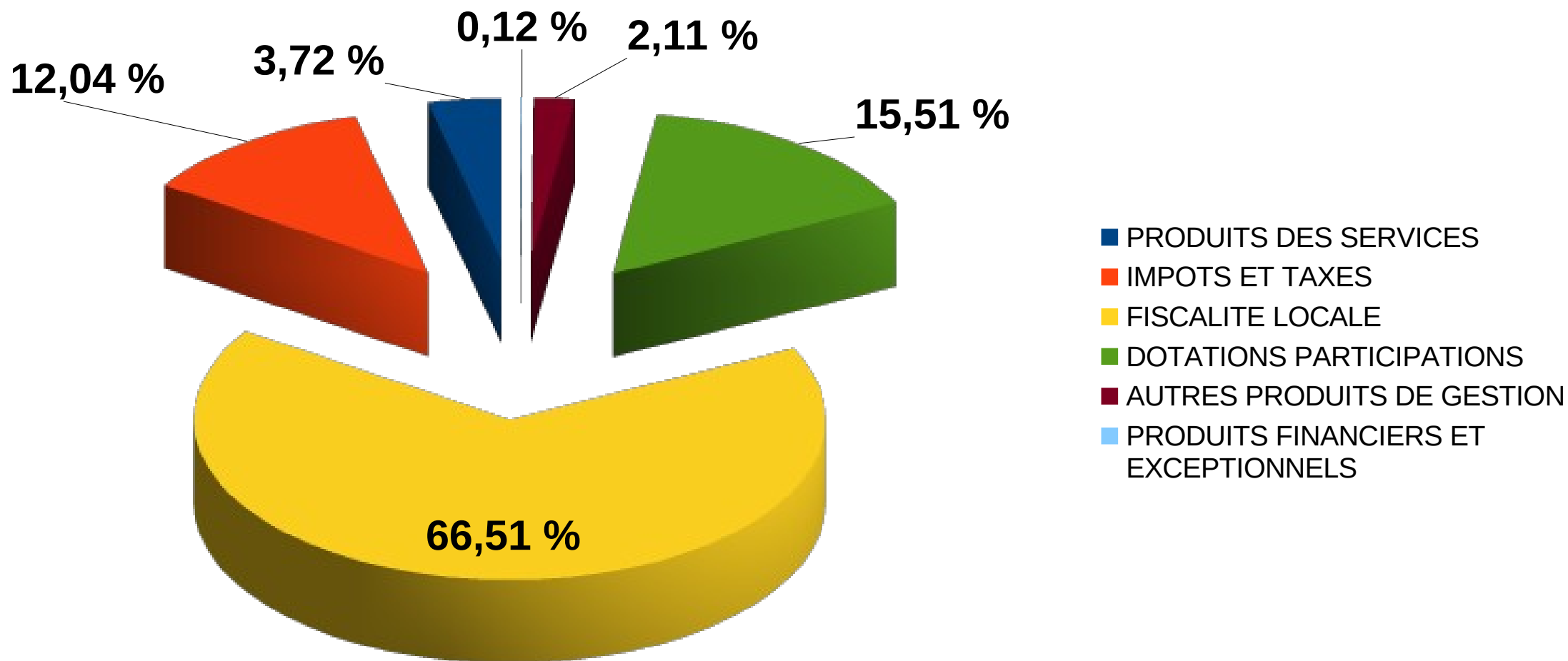
1-4 REPARTITION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025





1-5 REPARTITION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1-5 REPARTITION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT 2025





1-6 EVOLUTION 2024-2025

DEPENSES				
Ch	Intitulé	2024	2025	Evolution
011	Charges à caractère général	1 042 330,96	1 093 820,92	4,94 %
012	Charges de personnel	3 386 581,51	3 558 582,86	5,08 %
014	Atténuations de produits		5 450,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 215 167,89	1 296 028,67	6,65 %
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		5 644 080,36	5 953 882,45	5,49 %

66	Charges financières	77 111,34	68 096,75	-11,69 %
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 765,80	10,63 %
68	Dotations aux provisions	31 258,44		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 754 950,14	6 024 745,00	4,69 %

023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre sections	222 870,89	255 178,72	14,50 %
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		222 870,89	255 178,72	14,50 %

TOTAL DE L'EXERCICE		5 977 821,03	6 279 923,72	5,05 %
---------------------	--	--------------	--------------	--------

EVOLUTION FONCTIONNEMENT 2024-2025

RECETTES				
Ch	Intitulé	2024	2025	Evolution
R002	Excédent de fonctionnement reporté	699 138,31	918 989,56	
013	Atténuations de charges	76 435,23	3 166,26	-95,86 %
70	Produits des services	237 506,17	240 427,26	1,23 %
73	Impôts et taxes	806 842,26	778 502,97	-3,51 %
731	Fiscalité locale	4 193 956,70	4 299 869,41	2,53 %
74	Dotations,subventions et participations	997 249,86	1 002 678,55	0,54 %
75	Autres produits de gestion courante	163 359,31	136 152,18	-16,65 %
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		6 475 349,53	6 460 796,63	-0,22 %

76	Produits financiers	9,19	337,18	
77	Produits exceptionnels	10 908,57	3 566,71	-67,30 %
78	Reprise sur provisions		624,54	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 486 267,29	6 465 325,06	-0,32 %

042	Opérations d'ordre entre sections	177 099,80	181 675,48	2,58 %
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		177 099,80	181 675,48	2,58 %

TOTAL DE L'EXERCICE		6 663 367,09	6 647 000,54	-0,25 %
---------------------	--	--------------	--------------	---------

EXCEDENT DE L'EXERCICE		685 546,06	367 076,82	-46,45 %
------------------------	--	------------	------------	----------

EXCEDENT CUMULE		1 384 684,37	1 286 066,38	-7,12 %
-----------------	--	--------------	--------------	---------



2- RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

2-1 Dépenses d'investissement - opérations

En 2025 ont été réalisés ou engagés près de **1 073 k€** de travaux (dont **312 k€** en reste à réaliser) soit un montant en progression de **16 %** par rapport à 2024.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Ecoles : 81,2 k€ dont

- Groupe scolaire Mérigots : 39,0 k€ (améliorations bâtiments)
- Groupe scolaire Le Cormier : 41,5 k€ (améliorations bâtiments, équipements de sécurité)

Bâtiments : 258,1 k€ dont

- Médiathèque : 68,2 k€ (réfection toiture)
- Espace François Mitterrand : 63,4 k€ (démolition Grange Chaslard, logement temporaire)
- Réaménagements Brassens : 39,8 k€ (sonorisation)
- Espace Chaumontet : 24 k€ (Dojo, salle associative, cabinet Médical, PM, local jeunes)
- Hôtel de ville : 23,1 k€ (remplacement portes automatiques, aménagements)
- Equipements sportifs : 20 k€ (stade, L'isle aux sports)
- Cimetières (columbarium) : 11 k€

Voirie : 321 k€ **dont :**

- | | |
|---------------------------------|--|
| - accessibilité et sécurité : | 204,8 k€ (av République, Emile Roux, Denis Papin, vidéoprotection) |
| - autres aménagements de voirie | 35 k€ |
| - Eclairage public | 61,8 k€ |

Cadre de vie : 234,4 k€ **dont :**

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Aménagement Place Blanche | 72,8 k€ |
| - Budgets participatifs | 71,8 k€ |
| - Bois des Mérigots | 37,3 k€ |
| - Culturel et patrimonial | 21 k€ |
| - Centre bourg | 20 k€ |
| - Espaces verts | 11,3 k€ |

Modernisation: 175 k€ dont :

- | | | |
|--------------------------------------|------|---------------------------------------|
| - Matériels roulants | 46,9 | k€ (2 utilitaires occasion) |
| - Autres matériels | 64,8 | k€ (épareuse, broyeur, cuve arrosage) |
| - Mobilier, informatique, téléphonie | 35,1 | k€ |
| - Equipements manifestations | 14,1 | k€ |
| - Equipements PM | 8,5 | k€ |

2-2 Autres dépenses d'investissement

Remboursement emprunts: 198,8 k€

Subventions d'équipement : 11,5 k€ dont :

- | | | |
|------------------------------------|-----|----|
| - Attribution compensation GA | 6,5 | k€ |
| - Accession sociale à la propriété | 5 | k€ |

2-3 Travaux en régie

Les acquisitions ou locations effectuées dans le cadre des travaux en régie sont imputées en investissement au titre des opérations correspondantes (éligibilité au FCTVA)

Toutefois la quote-part des charges de personnel affectée à ces travaux fait l'objet d'un retraitement budgétaire d'ordre en fin d'exercice afin de constater l'enrichissement patrimonial de la commune (chapitre 040)

Cela représente en 2025 la somme de près de **160 k€** dont :

- Travaux sur bâtiments communaux : 40,2 k€
- Voirie : 55,7 k€
- Espaces verts : 36,9 k€
- Travaux sur bâtiments scolaires : 26,2 k€

2-4 Recettes d'investissement – opérations

En 2025 la commune a encaissé près de 76,8 k€ de subventions et concours financiers auxquels s'ajoutent 155,8 k€ de subventions acquises mais restant à réaliser.

Subventions reçues : 76,8 k€ dont :

- | | |
|--|---------|
| - subvention Fonds verts Chaumontet : | 38,1 k€ |
| - subvention DETR PAVE 1ère tranche : | 24 k€ |
| - mécénat Fondation du Patrimoine Grille des Mérigots: | 14,6 k€ |

Subventions en reste à réaliser : 155,8 k€ dont :

- | | |
|---|---------|
| - subvention Fonds verts Place Blanche: | 63,1 k€ |
| - subvention DETR PAVE 2ème tranche : | 30,6 k€ |
| - subvention Fonds verts Grange Chaslard : | 29,4 k€ |
| - Subvention GA Rénovation scène Brassens : | 21,4 k€ |
| - subvention DETR Vidéoprotection : | 11,3 k€ |

2-5 Autres recettes d'investissement

Fonds de compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA) : 112,6 k€

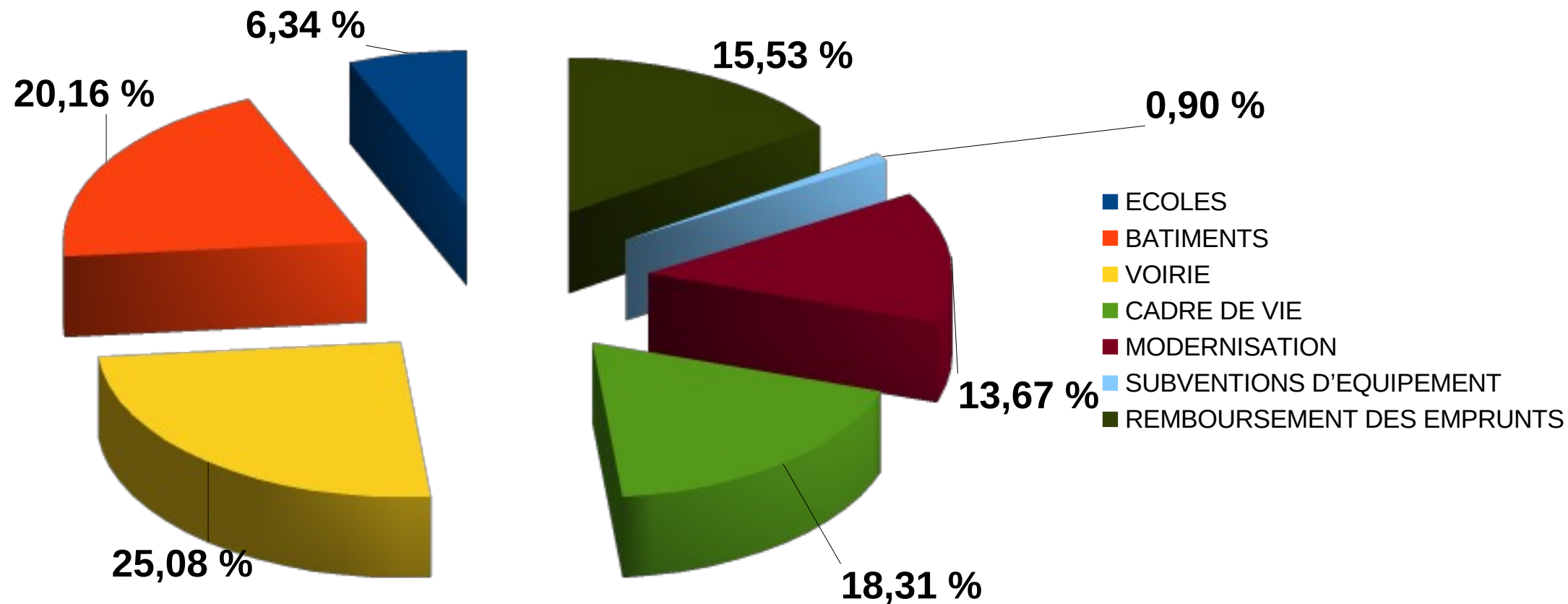
Ce fonds est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de l'avant-dernière année au taux de 16,404 %

En 2024, cette recette était de 86,7 k€

Taxe d'aménagement : 73,8 k€

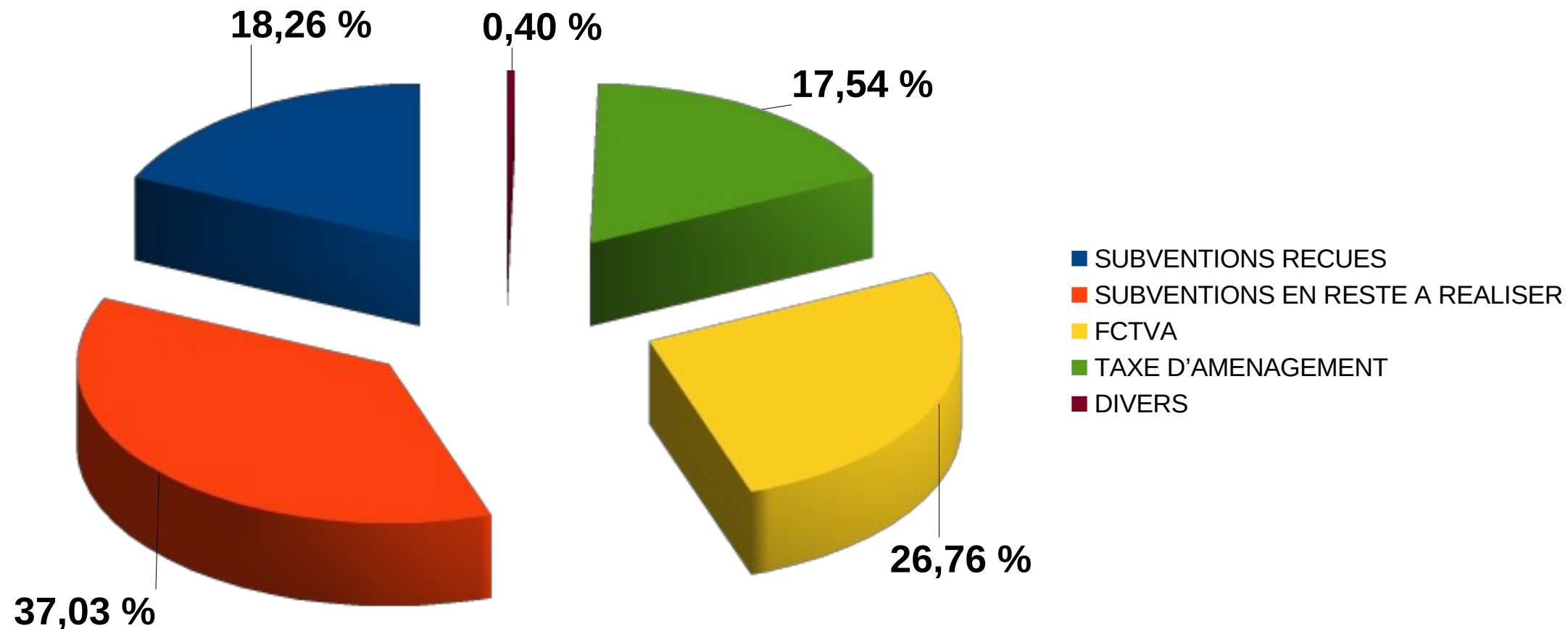
Cette taxe perçue sur les actes d'urbanisme reflète le niveau de constructions nouvelles sur le territoire communal. Ce produit a plus que triplé par rapport à 2024.

2-6 REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2025



Restes à réaliser inclus

2-7 REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2025



Restes à réaliser inclus
Hors affectation résultat 2024



2-8- RESULTAT D'INVESTISSEMENT SYNTHESE

DEPENSES				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	RAR
D001	Déficit reporté	589 606,02		
204	Subventions d'équipement versées	16 600,00	11 563,73	
45	Travaux exécutés d'office			
Opérations d'équipement		1 309 357,59	761 004,97	311 762,84

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 325 957,59	772 568,70	311 762,84
---------------------------------	--	--------------	------------	------------

16	Emprunts	200 000,00	198 829,28	
020	Dépense imprévues			

TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		200 000,00	198 829,28	
--------------------------------	--	------------	------------	--

TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 525 957,59	971 397,98	311 762,84
---	--	--------------	------------	------------

040	Opérations d'ordre entre sections	181 724,34	181 675,48	
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		181 724,34	181 675,48	

TOTAL		2 297 287,95	1 153 073,46	311 762,84
-------	--	--------------	--------------	------------

DEFICIT DE CLOTURE		537 329,18		
--------------------	--	------------	--	--

RECETTES				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisé	RAR
16	Emprunts			
45	Travaux exécutés d'office			
Opérations d'équipement		146 564,50	76 777,24	155 863,72

TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		146 564,50	76 777,24	155 863,72
---------------------------------	--	------------	-----------	------------

10	Dotations, fonds et réserves	140 495,44	186 448,48	
1068	Résultat affecté	685 199,11	685 199,11	
27	Autres immobilisations financières	1 750,00	1 746,75	
024	Produits de cession	-1 879,00		

TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		825 565,55	873 394,34	
--------------------------------	--	------------	------------	--

TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		972 130,05	950 171,58	155 863,72
---	--	------------	------------	------------

021	Virement de la section fonct.	1 062 554,56		
040	Opérations d'ordre entre sections	262 603,34	255 178,72	
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 325 157,90	255 178,72	

TOTAL		2 297 287,95	1 205 350,30	155 863,72
-------	--	--------------	--------------	------------

EXCEDENT DE L'EXERCICE		52 276,84		
------------------------	--	-----------	--	--

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025



3- ORIENTATIONS FONCTIONNEMENT

3 – 1 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA MASSE SALARIALE

3 680,7 k€ contre 3 558,6 réalisés en 2025 soit + 3,43 %

L'augmentation prévue d'environ **123 k€** correspond :

- aux économies 2025 liées à l'absentéisme non reconduites en 2026 (personnel titulaire): **+ 55 k€**
- GVT : **+24 k€**
- compensées en partie par la diminution des enveloppes de rémunérations du personnel non titulaire (**- 27 k€**) et des apprentis (**- 15 k€**)
- à l'augmentation des charges patronales (Retraite et assurances) : **86 k€**

Il conviendra en 2026 de réfléchir à l'évolution de notre masse salariale notamment dans la perspective d'un renforcement des effectifs de la police municipale.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

1192 k€ soit + 5,52 % par rapport au prévisionnel 2025

L'évaluation des enveloppes prévisionnelles tient compte de l'estimation des réalisations 2025 lorsqu'elle est fiable ce qui n'est pas toujours le cas car le montant de certaines charges à rattacher à l'exercice 2025 n'est pas encore connu.

L'augmentation de **62 k€** des prévisions sur ce chapitre cible :

- les postes les plus aléatoires à savoir :- entretien et réparations : **+ 33 k€**
 - maintenance : **+ 13 k€**
 - locations et prestations : **+ 9 k€**
 - évolutions logicielles : **+ 7 k€**

Par ailleurs les dépenses énergétiques et de fournitures ne devraient pas être abondées par rapport à 2025 (tarifs stables ou en baisse, maîtrise des dépenses)

LES AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE

1 360 k€ soit + 4,94 % par rapport au réalisé 2025

Le différentiel de **64 k€** sur ce chapitre correspond pour partie

- à l'augmentation annoncée de la participation au SIRC (Syndicat Intercommunal de restauration collective): environ **40 k€** (modification du mode de calcul)
- à l'augmentation de la participation au CCAS : **+ 4,5 k€**
- aux frais de formation : **+ 3 k€**
- à une possible hausse de la participation au SIVU Enfance Jeunesse : **+ 11,6 k€.**

LES CHARGES FINANCIERES

Elles découlent du tableau d'amortissement des emprunts en cours soit **62 k€**

DOTATIONS AUX PROVISIONS

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de parking avenue de la République, une demande d'emplacement réservé au PLUI est en cours. Ce dossier pourrait déboucher sur l'obligation pour la commune d'acquérir la parcelle concernée et donc de constituer une provision pour risque **dont le montant ne peut à ce jour être chiffré**. A prévoir éventuellement lors du vote du budget.

3-2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

244,2 k€ soit + 1,57 % par rapport au réalisé 2025

L'augmentation prévisionnelle de **9,2 k€** par rapport au réalisé de 2025 est essentiellement liée au reversement par le CCAS des frais de personnel mis à disposition :

Les autres recettes et notamment les redevances périscolaires et à caractère social sont évaluées à l'identique de 2025.

RECETTES FISCALES

5 017,8 k€ soit – 1,57 % par rapport au réalisé 2025

- Impôts et taxes : 775 k€ en 2026 contre 778,5 k€ en 2025

Sur ce chapitre, seul est connu le montant de l'attribution de compensation (**680 k€**) :

Les autres recettes (dotation de solidarité communautaire et fonds de péréquation FPIC) plus incertaines, sont évaluées en léger retrait (respectivement **8 k€** et **87 k€**).

- Fiscalité locale: 4 242,8 k€ en 2026 contre **4 299,9 k€** en 2025

** - Impôts directs locaux*

Les taux: conformément à nos engagements de début de mandat, les taux d'imposition antérieurs seront maintenus soit:

- 52,89 % pour la TFB

- 41,16 % pour la TFNB

- 15,53 % pour la TH (résidences secondaires)

Les bases: conséquence de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) , les valeurs locatives augmenteront de 0,8% en 2026 (1,7% en 2025).

Le produit fiscal prévisionnel correspondant serait de **3 961 k€** contre 3 929 k€ réalisés en 2025 (les bases réelles ne sont pas encore connues)

*** - *Taxe additionnelle aux droits de mutation:***

Recette très aléatoire. Malgré une moyenne sur les dernières années de + de 200 k€ la prévision 2026 est limitée par précaution à **165 k€**.

*** - *Taxe sur l'électricité:***

Evaluation 2026 au niveau du réalisé 2025 soit **112 k€** (en baisse de 10 k€ par rapport à 2024).

*** - *Taxe locale sur la publicité extérieure***

Tendance à la baisse sur cet article. Reconduction 2025 : **4,6 k€**

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

889,2 k€ soit – 11,3 % par rapport au réalisé 2025

Les prévisions sur ce chapitre sont directement liées aux dispositions de la loi de finances pour 2026 qui ne sont pas connues à ce jour.

Les estimations retenues tiennent compte des dernières évolutions du débat parlementaire sans aucune certitude. Elles pourront donc évoluer d'ici le vote de notre budget prévu début mars 2026.

La dotation globale de fonctionnement:

La DGF 2026 (dotation globale de fonctionnement) serait maintenue à son niveau 2025. Le projet de PLF initial prévoyait une augmentation de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DNP (dotation nationale de péréquation) au détriment de la dotation forfaitaire. Nos prévisions s'établissent dès lors comme suit :

- dotation forfaitaire: **- 5 %** par rapport à 2025 soit **210 k€**
- dotation de solidarité rurale: **+ 5 %** par rapport à 2025 soit **114 k€**
- dotation nationale de péréquation: idem soit **41 k€**

Compensation des exonérations de taxe foncière:

C'est sur cet article que sont attendues les baisses les plus significatives. En effet le projet gouvernemental prévoit une baisse de 25 % de la compensation des exonérations de taxe sur le foncier bâti des locaux industriels. Le Sénat a souhaité limiter cette ponction à 19,3 % (hypothèse retenue pour notre budget : 20%)

Soit un montant à budgéter à ce titre de **447 k€** au lieu de 569,2 k€ réalisés en 2025.

Autres compensations :

Nous avons perçu en 2025 deux nouvelles dotations qui devraient être reconduites en 2026 :

- compensation au titre du recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13,5 k€**
- accompagnement financier de l'état au titre de l'accueil du jeune enfant : **24,5 k€**

Contribution CAF Enfance Jeunesse :

Recette évaluée à **35 k€** (38,6 k€ en 2025)

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

102,8 k€ soit – 24,5 % par rapport au réalisé 2025

Recettes en retrait de **33,4 k€** par rapport à 2025 correspondant aux remboursements prévisionnels de l'assurance des risques statutaires impossibles à prévoir puisque liés aux arrêts de travail.

Le revenu des immeubles est maintenu à son niveau de 2025 soit **27 k€**.



4- AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

4 – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT POUR 2026

Elle découle des résultats 2025 et des perspectives 2026 en fonctionnement mais aussi des dépenses et recettes d'investissement attendues :

REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT EN CAPITAL : 203 k€

SUBVENTIONS VERSEES : 21,6 k€ dont Attribution compensation investissement GA : 6,6 k€
aide accession sociale à la propriété : 10 k€
Trop perçu ARS (Etude impact sur la santé) : 5 k€

SUBVENTIONS DEMANDEES: 76 k€ dont DETR PAVE 3ème tranche : 45 k€
Subvention Vidéoprotection 2ème tranche : 11,5 k€
Fonds de concours GA Bois des Mérigots : 17,5 k€

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- FCTVA 112 k€
- TLE 70 k€
- Cessions : 170 k€ (Lactalis et projet Abélia)

L'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2026 se présente comme suit :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2026

FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	1 192 180,00	Produits des services	244 200,00
	Charges de personnel	3 680 680,00	Impôts et taxes	775 000,00
	Autres charges de gestion courante	1 360 000,00	Fiscalité locale	4 242 800,00
	Charges spécifiques	3 000,00	Dotations, subventions et participat.	889 200,00
	Dotations provisions	5 000,00	Autres produits de gestion courante	102 800,00
			Atténuations de charges	4 000,00
			Produits spécifiques	1 000,00
	Total dépenses réelles	6 240 860,00	Total recettes réelles	6 259 000,00
			Epargne de gestion courante	18 140,00
INVESTISSEMENT	Charges financières	62 000,00	Epargne brute	-43 860,00
	Emprunts	203 000,00	Epargne nette	-246 860,00
	Subventions équipement	21 600,00	Dotations (FCTVA, TLE)	182 000,00
			Autres immo financières	1 750,00
			Cessions	170 000,00
			Subventions	76 000,00
			Solde excédent global	592 838,08

SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS

754 128,08

5- ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT

5 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'INVESTISSEMENT

La fin de l'année 2025 a été consacrée au recensement des besoins d'investissement pour 2026 et au-delà.

A l'issue des réunions de dialogue budgétaire par service, le montant des besoins identifiés pour 2026 s'établit à plus de 1,4 M€ sans inclure les projets de rénovation énergétique.

La couverture du différentiel besoins d'investissement / capacité d'autofinancement soit environ 650 k€ ne pourrait être atteinte que par des recettes d'investissement complémentaires (cessions, subventions, emprunt).

Or, à ce stade la plupart de nos projets importants ne sont pas suffisamment aboutis tant sur le plan de leur évaluation que sur celui de leur financement.

Par ailleurs, compte tenu du contexte budgétaire national, nous n'avons aucune visibilité sur les subventions d'État, ni par contre-coup sur celles pouvant venir de la Région ou du Département.

Enfin, si nous arrivons à dégager une capacité d'endettement complémentaire, celle-ci reste limitée et doit être ciblée sur des projets spécifiques et finalisés.

C'est pourquoi les projets recensés pour 2026 ont fait l'objet en bureau municipal d'un arbitrage consistant soit à reporter certains projets à 2027 ou suivants soit à définir deux niveaux de priorité pour 2026, seul le niveau de priorité 1 étant retenu pour le budget primitif de 2026.

La synthèse de ce classement figure dans le tableau suivant :

BESOINS D'INVESTISSEMENTS RECENSES POUR 2026			PRIORITE 1	PRIORITE 2
ECOLES	MERIGOTS	GROUPE SCOLAIRE	2 310,00	
		MATERNELLE	3 580,00	
		ELEMENTAIRE	19 110,00	
	LE CORMIER	GROUPE SCOLAIRE	9 434,00	
		MATERNELLE	1 500,00	
		CANTINE	4 600,00	15 000,00
TOTAL ECOLES			40 534,00	15 000,00
BATIMENTS	CHAUMONTET	CHAUMONTET PM	8 100,00	
		CHAUMONTET SALLE ASS	41 000,00	
		CHAUMONTET DOJO	10 000,00	
		CHAUMONTET ESP JEUNES	2 000,00	
		ESPACES COMMUNS	4 000,00	4 000,00
	AUTRES BATIMENTS	MAIRIE	6 000,00	6 000,00
		BRASSENS	11 500,00	
		CTM	17 000,00	
		CIMETIERES	1 000,00	10 000,00
		TENNIS	600,00	
		STADE	13 500,00	
		MEDIATHEQUE	36 450,00	
		DIVERS	10 880,00	
TOTAL BATIMENTS			162 030,00	20 000,00
VOIRIE	PARKING CHAUMONTET (Accessibilité)			50 000,00
	TRAVAUX ACCESSIBILITE		70 000,00	35 000,00
	SECURITE		38 500,00	
	EQUIPEMENTS VOIRIE		31 000,00	
	AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE		38 500,00	10 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC		50 000,00	
TOTAL VOIRIE			228 000,00	95 000,00

BESOINS D'INVESTISSEMENTS RECENSES POUR 2026		PRIORITE 1	PRIORITE 2
CADRE DE VIE	PLACE BLANCHE	35 000,00	13 000,00
	BOIS DES MERIGOTS	14 000,00	
	ESPACES VERTS	29 600,00	
	CENTRE BOURG	46 000,00	
	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	25 000,00	
	MEDIATHEQUE FONDS LIVRES	18 000,00	
	BUDGETS PARTICIPATIFS	40 000,00	
TOTAL CADRE DE VIE		207 600,00	13 000,00
MODERNISATION	MOBILIERS	8 950,00	
	INFORMATIQUE TELEPHONIE	14 800,00	
	LOGICIELS	15 500,00	
	MATERIELS VOIRIE	6 500,00	
	MATERIELS BATIMENTS	7 250,00	
	MATERIELS ESPACES VERTS	10 950,00	
	MATERIELS PROPLETE	15 750,00	
	MATERIELS ROULANTS		205 000,00
	EQUIPEMENTS MANIFESTATIONS	6 300,00	15 000,00
	EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE	5 600,00	
	DIVERS CTM	8 790,00	13 060,00
	HYGIENE SECURITE	14 300,00	
	EQUIPEMENTS POLITIQUE VILLE	1 600,00	
TOTAL MODERNISATION		116 290,00	233 060,00
TOTAL		754 454,00	376 060,00

L'annexe au présent rapport (ébauche PPI 2026-2030) présente en détail les projets recensés et évalués à ce jour pour la période 2026-2030. Il faudra l'abonder au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Dès le 2ème trimestre 2026 où nous pouvons espérer une meilleure visibilité, il conviendra d'affiner ce plan pluriannuel d'investissement en terme d'évaluation, de financement et échelonnement de nos projets, dont l'ordre de priorité non exhaustif pourrait être le suivant :

- finalisation du réaménagement de l'espace Chaumontet et devenir des locaux disponibles (cession, location?)
- poursuite des aménagements sécuritaires et d'accessibilité voirie.
- poursuite de la réhabilitation du Bois des Mérigots.
- rénovation énergétique groupe scolaire des Mérigots
- réaménagement du Centre Bourg
- espace de stockage du centre technique
- rénovation énergétique Hôtel de ville.
- réaménagement et rénovation énergétique de la médiathèque.
- devenir de la maison des associations.

FOCUS SUR LE PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES A L'ESPACE BRASSENS

Découlant des obligations de la **loi APER** (Accélération de la Production d' Energies Renouvelables) qui impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1500 m², ce projet est l'un des plus avancés.

Un audit confié à EDF, portant sur l'analyse détaillée de nos consommations et dont l'objectif était de déterminer la puissance à installer pour optimiser les économies attendues, a conduit à envisager un projet de **100 kW**, les installations supérieures à cette puissance ne pouvant par ailleurs bénéficier du rachat de la production non consommée par EDF-OA.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective (répartie entre nos différents bâtiments) avec revente partielle du surplus, réalisé au sein de notre budget annexe Energies Renouvelables, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- investissement de l'ordre de **280 k€**
- financement intégral par un emprunt.
- couverture des annuités d'emprunt par l'excédent d'exploitation (revente EDF-OA et économies énergétiques reversées par le budget principal (sans augmentation de l'enveloppe énergétique de la commune)
- durée de l'emprunt déterminée de façon à atteindre le strict équilibre budgétaire de l'opération.

Un projet d'AMI (appel à manifestation d'intérêt) est d'ores et déjà en cours d'élaboration.

MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES

Comme indiqué précédemment, le financement de nos investissements repose sur nos ressources propres, les subventions ou concours externes et/ou l'emprunt.

Ressources propres :

Nous avons à cet égard deux opportunités possibles en terme de cessions patrimoniales : espace Chaumontet et Maison des associations.

Subventions et concours financiers:

Dès que les conditions d'octroi de subventions pour 2026 seront connues (Etat, Région, Département et autres organismes), il nous faudra activement travailler sur le sujet en lien avec l'évaluation et la priorité de nos projets et explorer d'autres pistes possibles (ex. mécénat).

Emprunts :

L'année 2024 s'était terminée sur une note optimiste puisque notre ratio de désendettement (autour de 5) était le plus favorable constaté depuis plusieurs années. La baisse de notre épargne brute dégrade ce ratio en 2025 (environ 7)

Une simulation d'emprunts nouveaux de 1,8 M€ sur quatre ans sur la base de notre épargne de gestion actuelle (500 k€) porterait ce ration à 11 ce qui est considéré comme trop élevé.

PROSPECTIVE D'EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT SANS NOUVEL EMPRUNT

SITUATION 31/12/2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stock emprunts 01/01	3 151 535,85	2 948 968,09	2 785 039,77	2 678 954,78	2 570 818,81
Annuité en capital	202 567,76	163 928,32	106 084,99	108 135,97	110 227,49
Annuité intérêts	63 442,27	57 369,80	53 154,83	51 103,85	49 012,33
Epargne de gestion courante	507 000,00	507 000,00	507 000,00	507 000,00	507 000,00
Epargne Brute	443 557,73	449 630,20	453 845,17	455 896,15	457 987,67
Ratio désendettement	7,11	6,56	6,14	5,88	5,61

PROSPECTIVE D'EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT : Hypothèse
1,8 M€ sur 4 ans

k€	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL EMPRUNTE
Potentiel nouveaux emprunts	396	580	460	424		1860
Stock emprunts 01/01	3151	3346	3748	4068	4333	
Cumul annuité en capital	203	177	141	160	179	
Cumul annuité intérêts	64	71	86	98	109	
Epargne brute finale	444	436	421	408	398	
Ratio désendettement	7,1	7,67	8,9	9,97	10,89	

Les marges de manœuvre à ce titre restent donc étroites.



MERCI DE VOTRE ATTENTION